

## Procès-verbal

# Assemblée générale 2024 de Soliswiss – Coopérative des Suisses à l'étranger

Lieu: **Forum Südland, Effingerstrasse 15, 3008 Bern**

Date: **Jeudi, 30. Mai 2024**

Heure: **14h30 – 15h30**

### **1. Bienvenue**

Bernardo Brunschwiler souhaite chaleureusement la bienvenue à toutes les personnes présentes et déclare la séance ouverte. Les membres du comité présents sont Regina Buol, Stephan Eckert et Thomas Ziegler. Les autres membres ont présenté leurs excuses.

La convocation à l'Assemblée générale a été effectuée en conformité avec les statuts. Dix-huit personnes sont présentes physiquement, dont quatorze disposent du droit de vote. Douze personnes sont représentées. Le total des voix s'élève donc à vingt-six.

### **2. Élection des scrutateurs et de la secrétaire de séance**

Isabelle Baur et Matthew Werthmüller se portent volontaires pour assumer la fonction de scrutateurs, tandis que Nicole Töpperwien se propose en qualité de secrétaire de séance.  
Bernardo Brunschwiler invite l'assemblée à procéder au vote.

Les trois candidatures sont approuvées à l'unanimité.

### **3. Élection d'un président de séance pour le point relatif à l'élection de la présidence du comité**

Depuis la révision des statuts intervenue en 2021, les membres du comité ainsi que la présidence sont soumis à une élection annuelle. Afin de traiter le point relatif à l'élection de la présidence, la désignation d'un président de séance s'avère nécessaire. Madame Regina Buol se porte candidate à cette fonction.

Regina Buol est élue à l'unanimité.

### **4. Approbation du procès-verbal du 15 août 2023**

L'ensemble des personnes présentes a reçu le procès-verbal de la dernière Assemblée générale. Monsieur Bernardo Brunschwiler sollicite d'éventuelles remarques ou propositions d'amendement, puis soumet le document au vote.

Le procès-verbal est adopté avec une abstention et sans opposition.

## 5. Présentation du rapport annuel 2023

L'ensemble des personnes présentes a reçu le rapport annuel. Monsieur Bernardo Brunschwiler renonce à en effectuer une lecture exhaustive, mais en commente les éléments essentiels.

Il souligne que Soliswiss mène de nombreuses actions perceptibles de l'extérieur, tout en œuvrant de manière significative en arrière-plan afin d'assurer le bon fonctionnement de ses activités. Le comité s'est réuni à quatre reprises en séance ordinaire, ainsi qu'une fois dans le cadre d'une séance stratégique.

Le comité des placements s'est, pour sa part, réuni à un rythme trimestriel.

Le secrétariat a mis en œuvre diverses mesures, notamment l'instauration d'un système de contrôle interne élaboré en collaboration avec les réviseurs. La comptabilité, quant à elle, est externalisée et soumise à la vérification d'un cabinet de révision indépendant.

### Orientation stratégique

En 2023, Soliswiss s'est attachée à continuer à conseiller et soutenir ses membres de manière active.

Soliswiss poursuit son engagement en matière de soutien : la solidarité demeure une priorité fondamentale. En 2023, deux indemnisations forfaitaires ont été octroyées, respectivement pour des situations survenues au Soudan et au Sénégal. Le fonds d'entraide a permis d'apporter une assistance concrète à un membre dans le cadre de son retour en Suisse, ainsi qu'à un autre pour le remplacement de matériel professionnel dérobé. L'organisation adresse ses plus vifs remerciements pour les nombreux dons, sans lesquels cette aide n'aurait pu être assurée.

Soliswiss poursuit également sa mission de conseil : une part substantielle de son activité est consacrée à l'accompagnement de ses membres. L'intérêt pour le télétravail ainsi que pour les modèles de travail flexibles demeure élevé. Dans ce contexte, Soliswiss développe une expertise largement reconnue, désormais également mise à disposition des entreprises suisses par le biais de l'adhésion « Club & Company ». Par ailleurs, une attention particulière a été portée à la thématique du vieillissement à l'étranger. À cet égard, plusieurs webinaires ont été organisés en collaboration avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et l'Organisation des Suisses de l'étranger (ASO).

Soliswiss met à disposition de ses membres un ensemble de solutions et d'avantages : grâce à ses partenariats stratégiques, l'organisation propose une gamme de services spécifiquement conçus pour répondre aux besoins des Suisses établis à l'étranger. En 2023, les collaborations avec la Banque Baloise, la Banque Cantonale de Genève (BCGE) et la Zürcher Kantonalbank (ZKB) ont été renforcées. Depuis l'été 2023, la BCGE propose un plan d'épargne en fonds spécifiquement destiné aux membres de Soliswiss, venant ainsi compléter le dispositif du Group Pension Plan déjà en place. Par ailleurs, de nouvelles offres préférentielles ont été préparées pour l'année 2024, notamment en partenariat avec la KPT et REKA.

Soliswiss œuvre activement à la création de lien social : à travers l'organisation de webinaires, la publication d'articles spécialisés et la diffusion de contenus accessibles, elle favorise tant l'échange que la transmission d'informations. En 2023, l'organisation a tenu deux webinaires en son nom propre, et a coorganisé trois autres sessions en partenariat avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et l'Organisation des Suisses de l'étranger (ASO).

L'ensemble des enregistrements est disponible sur la chaîne YouTube de Soliswiss.

## **Finances**

Les finances constituent le socle indispensable à l'accomplissement des missions de Soliswiss. L'augmentation des cotisations des membres a exercé une influence favorable sur la situation financière de la coopérative. Nous nous réjouissons également d'avoir pu compter, en 2023, sur le soutien de trois partenaires de sponsoring, dont les engagements contractuels se poursuivront au cours de l'année 2024.

Pour l'exercice considéré, la coopérative Soliswiss enregistre un résultat déficitaire de 40'557 CHF. La société anonyme Soliswiss SA, dont la totalité du capital est détenue par la coopérative, affiche un déficit de 34'413 CHF. L'objectif stratégique demeure celui d'une autonomie financière, indépendante des produits issus des placements financiers.

Au 31 décembre 2023, les fonds propres de Soliswiss s'élèvent à 1'363'248 CHF. En prévision des indemnisations forfaitaires, une provision de 860'354 CHF a été constituée. En outre, la coopérative dispose d'un fonds d'entraide solidement doté, à hauteur de 1'138'487 CHF.

Bien qu'il soit acceptable, dans une certaine mesure, pour une structure coopérative de mobiliser son patrimoine afin de financer des prestations à destination de ses membres, la viabilité à long terme suppose que ces services soient assurés dans des conditions d'équilibre économique. Il ne s'agit toutefois pas de viser une maximisation du profit. La stabilisation des finances, de manière à ce qu'aucun recours aux actifs ni aux produits financiers ne soit requis, demeure un objectif prioritaire du conseil d'administration et de la direction opérationnelle. Soliswiss progresse chaque année un peu plus vers cette finalité.

## **Évolution du nombre de membres**

En 2023, le nombre de membres a augmenté de 357, atteignant ainsi 4'489 membres au 1er janvier 2024. Nous nous réjouissons vivement de cette croissance. L'augmentation des cotisations a entraîné un léger accroissement des résiliations par rapport aux années précédentes ; néanmoins, cette évolution n'a pas compromis la tendance positive de l'évolution du nombre de membres.

Bernardo Brunschwiler rappelle également les divers avantages offerts aux membres.

## **Présence médiatique**

Soliswiss a été présente dans divers médias, notamment à la radio suisse SRF 1, sur Swissinfo à travers des articles et un format vidéo, dans la Neue Zürcher Zeitung (NZZ), le Beobachter et le Blick. Nous avons également été représentés dans les médias de l'ASO/SwissCommunity. De plus, Soliswiss a sponsorisé l'émission radiophonique "La 5e Suisse".

À travers nos bulletins d'information, nous avons communiqué sur de nombreux sujets et avons régulièrement mis en avant nos partenaires ; en février, juin, juillet, septembre, octobre et décembre, nous avons partagé des nouvelles du bureau à Berne. Notre site web a continué d'attirer un large public.

Soliswiss a participé au Congrès des Suisses de l'étranger en août 2023 à Saint-Gall, au Congrès de l'ASO Allemagne en mai (entiièrement en ligne) et au Congrès de FOSSUK (l'association des Suisses de l'étranger au Royaume-Uni) à Londres en juin.

## Évolutions au sein du bureau

À la clôture de l'exercice 2023, Soliswiss comptait 385 équivalents temps plein, répartis entre six collaborateurs. Nous nous réjouissons d'avoir pu aborder l'année 2023 avec une équipe expérimentée, consolidée par un renfort dans les domaines du marketing et de la communication. Cette évolution s'est traduite par une augmentation modérée de 40 % du nombre d'équivalents temps plein.

Au-delà des préoccupations exprimées par nos membres, un autre événement est malheureusement venu mobiliser notre attention en 2023, avec des répercussions qui se sont prolongées en 2024. En effet, le centre de données de notre prestataire informatique a été la cible d'une cyberattaque survenue durant le week-end de la Pentecôte 2023. Notre prestataire a réagi de manière immédiate en procédant à la mise hors ligne de l'ensemble des systèmes clients, à titre préventif. Selon les informations communiquées par ce dernier et ses experts, il n'a pas été possible de déterminer si des données appartenant à Soliswiss avaient été compromises.

La première communication émanant de notre part au sujet de cette cyberattaque a été diffusée le mercredi 31 mai 2023, dès que nous avons pu rétablir le contact via notre site internet et par courrier électronique. Des mises à jour régulières ont ensuite été publiées par le biais de nos canaux de communication habituels, dans le rapport annuel ainsi que lors de l'assemblée générale de l'année précédente.

En 2023, la cyberattaque a principalement perturbé nos processus internes. Notre prestataire informatique a déployé de nombreuses mesures correctives, et Soliswiss a également réagi avec diligence :

- Soliswiss a fait preuve de transparence et de réactivité en informant rapidement le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT). Les membres ont été tenus informés par le biais de bulletins d'information, du site web, du rapport annuel ainsi que lors de l'assemblée générale.
- Le règlement relatif à la protection des données a été révisé et approuvé par le conseil d'administration. Par ailleurs, le règlement sur la sécurité informatique a fait l'objet de discussions approfondies.
- La question de la sécurité informatique a régulièrement figuré à l'ordre du jour des réunions d'équipe.
- Tous les mots de passe ont été modifiés et, dans la mesure du possible, l'authentification à deux facteurs a été instaurée. Les collaborateurs ont également été sensibilisés aux risques, notamment en ce qui concerne la gestion des mots de passe et des e-mails.

- Le site web a été scruté à la recherche de vulnérabilités, lesquelles ont été corrigées dans les plus brefs délais.
- Le règlement des membres a été révisé afin de ne plus exiger la soumission de passeports (cette modification a été implémentée dans le cadre du processus d'inscription sur le site web). À la fin de 2023, il n'était pas certain si des données de Soliswiss avaient été compromises. Cependant, en 2024, une publication de données a malheureusement eu lieu.

Bernardo Brunschwiler présente désormais les perspectives pour l'année 2024.

Au premier semestre de l'année 2024, le conseil d'administration ainsi que le bureau ont été une fois de plus largement mobilisés par les répercussions de la cyberattaque. Le 16 février 2024, Soliswiss a été informé que, outre les données d'autres clients, des données propres à Soliswiss avaient été publiées sur le dark web. Un processus long et complexe a alors été initié afin d'identifier les données précisément concernées et d'évaluer le risque potentiel pour nos membres. À cette fin, nous avons sollicité l'expertise d'un spécialiste en cyber criminalistique. Nous avons également bénéficié d'un accompagnement juridique afin de remplir nos diverses obligations de notification.

Le vendredi 2 juin 2023, Soliswiss avait, par mesure de précaution, informé le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence d'un éventuel flux de données. Le 19 février 2024, ainsi que le 12 avril 2024, des notifications supplémentaires ont été adressées concernant la publication de données. Par ailleurs, Soliswiss a respecté ses obligations de notification dans divers pays. Le 28 mars 2024, nous avons informé nos membres, clients et partenaires par e-mail et sur notre site web, dans la section "Actualités". Les membres, clients et partenaires spécifiquement concernés ont également été contactés directement. Des informations complémentaires à ce sujet sont disponibles sur notre page dédiée.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude envers nos membres pour leur sang-froid et leur patience face à l'interruption temporaire des activités et à la publication des données.

La question informatique demeure une préoccupation continue. Soliswiss évalue actuellement des solutions de remplacement pour son programme de gestion des membres.

Malgré cet incident marquant survenu au premier semestre, le bureau a réussi à maintenir le bon fonctionnement des activités. Le nombre de membres continue de croître, bien que cette croissance soit, à l'heure actuelle, légèrement plus lente que l'année précédente. Grâce à notre fonds d'entraide, nous avons pu apporter notre soutien à un membre dans le cadre de son retour en Suisse. Les prestations de conseil ont été assurées sans interruption, et nous avons pu continuer à bénéficier du soutien de nos partenaires.

Nous sommes également en mesure d'offrir à nos membres de nouveaux avantages, notamment des réductions pour les vacances Reka ainsi que pour les assurances complémentaires proposées par la KPT. D'autres webinaires sont en préparation ; le prochain se tiendra le 11 juin et portera sur le thème du retour en Suisse pour des raisons de formation.

Nous avons eu l'honneur d'être présents sur les ondes de SRF 1, de bénéficier de l'hospitalité de l'ASO France à Marseille, et nous nous réjouissons d'ores et déjà de notre participation au 100<sup>e</sup> Congrès des Suisses de l'étranger qui se tiendra à Lucerne en juillet, ainsi qu'au forum cinfo prévu en novembre.

Soliswiss se considère comme une organisation en constante évolution, dédiée à l'acquisition et au perfectionnement continu de son expertise. Nous réévaluons régulièrement notre structure et nos processus internes afin de garantir à nos membres un cadre optimal, propice à la fourniture de services de haute qualité et d'une efficacité économique soutenue.

Ressources humaines : Au cours du premier semestre 2024, des changements ont eu lieu au sein de l'équipe de Soliswiss. Michelle Hufschmid et Eveline Zurwerra ont répondu à l'appel de nouveaux défis professionnels stimulants. Eveline Zurwerra reste présente, et Bernardo Brunschwiler, au nom de toutes et de tous, lui adresse ses plus sincères remerciements. Pendant plus de dix ans, elle a occupé des responsabilités dans les domaines de l'informatique, de la communication et du marketing, contribuant de manière déterminante à façonner l'identité de Soliswiss.

Dans ce contexte, Bernardo Brunschwiler souhaite chaleureusement la bienvenue à Michael Koesters, qui rejoint l'équipe en tant que nouveau membre. Il a repris avec grande expertise, enthousiasme et un engagement remarquable les domaines de l'informatique, du marketing et de la communication.

## **6. Explications relatives au bilan 2023 et au compte de résultats 2023**

Bernardo Brunschwiler rappelle une nouvelle fois les chiffres clés de l'exercice 2023. Pour l'année en cours, la coopérative Soliswiss enregistre un déficit de 40'557 CHF. En parallèle, la société Soliswiss SA, dont la coopérative détient la totalité des actions, affiche une perte de 34'413 CHF.

Au 31 décembre 2023, les fonds propres de la coopérative Soliswiss s'élèvent à 1'363'248 CHF. Concernant les indemnités forfaitaires, Soliswiss dispose d'une provision de 860'354 CHF. De plus, le fonds d'entraide reste bien approvisionné avec un montant de 1'138'487 CHF.

**Le conseil d'administration recommande** l'approbation des comptes annuels ainsi que le report de la perte. Le vote à ce sujet interviendra après la présentation du rapport de révision.

**Concernant la fusion envisagée** il convient de rappeler que Soliswiss SA existe depuis 2006 en tant qu'entité juridique distincte, entièrement détenue par la coopérative Soliswiss. Cette structure avait été mise en place à l'époque dans le but de limiter les risques liés aux activités de courtage en assurances et de gestion de fortune, exercées par Soliswiss. Ces domaines, désormais soumis à une réglementation stricte, ont été cédés à des partenaires externes. Dès lors, l'organisation peut se concentrer sur son cœur de métier, à savoir l'accompagnement de ses membres. Dans ce contexte, la nécessité de maintenir la SA en tant qu'instrument de limitation des risques n'est plus justifiée.

Soliswiss SA dispose d'un conseil d'administration réduit, d'une comptabilité autonome, et ses comptes sont soumis à une révision annuelle, ce qui engendre des frais administratifs. Depuis quelque temps, les conseils d'administration de la coopérative et de la SA examinent la possibilité d'une réintégration de la SA au sein de la coopérative. Lors de la prochaine assemblée générale, il est fort probable qu'une proposition de fusion soit soumise aux membres. Une telle fusion permettrait de simplifier davantage la structure organisationnelle et d'accroître la transparence financière.

Il s'agit néanmoins de projets futurs, et il est maintenant temps de revenir à l'examen des comptes de l'année écoulée.

## **7. Rapport de révision**

Bernardo Brunschwiler cède la parole à Manuel Mauerhofer, chargé de présenter les éléments spécifiques examinés dans le cadre de la révision des comptes. Aucun manquement ni irrégularité n'ayant été constaté, l'organe de révision formule une recommandation favorable à l'approbation des comptes par l'assemblée générale.

## **8. Votes**

Bernardo Brunschwiler procède à la présentation des différents points inscrits à l'ordre du jour et soumis au vote.

### **a) Approbation du rapport annuel 2023**

Le rapport annuel 2023 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale.

### **b) Approbation des comptes annuels 2023**

Les comptes annuels relatifs à l'exercice 2023 sont également approuvés à l'unanimité.

### **c) Affectation du résultat de l'exercice 2023**

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de reporter à nouveau la perte enregistrée au titre de l'exercice 2023.

### **d) Décharge au conseil d'administration et à la direction**

La proposition de décharge en faveur du conseil d'administration ainsi que de la direction est soumise au vote.

Bernardo Brunschwiler sollicite l'octroi de la décharge au conseil d'administration ainsi qu'à la direction. Les membres concernés s'abstiennent de voter. La décharge est accordée avec cinq abstentions et sans aucune opposition.

## **9. Élection de l'organe de révision**

Bernardo Brunschwiler propose de reconduire la société Engel Copera AG en qualité d'organe de révision. Celle-ci a fait ses preuves dans cette fonction.

La réélection est adoptée à l'unanimité.

## **10. Élections au conseil d'administration**

Conformément aux statuts de 2021, le conseil d'administration est élu annuellement. Tous les membres actuels se déclarent prêts à poursuivre leur mandat. Les candidats suivants se présentent à la réélection : (1) Regina Buol, (2) Stephan Eckert, (3) Daniel Heller, (4) Fernand Schoppig, et (5) Thomas Ziegler. Bernardo Brunschwiler propose une élection en bloc des cinq candidats. Aucune objection n'est soulevée.

Les membres du conseil d'administration sont élus avec trois abstentions et aucune voix contre :

Bernardo Brunschwiler félicite les membres élus du conseil et transmet la présidence de séance à la présidente du jour.

**11. Élection de la présidence du conseil**

Les candidatures suivantes sont soumises à l'assemblée : Bernardo Brunschwiler pour la présidence et Nicole Kuentz pour la vice-présidence. Regina Buol propose de procéder à une élection en bloc. Aucune opposition n'est exprimée.

La présidence est élue par une abstention et sans opposition.

Regina Buol adresse ses félicitations aux personnes réélues, puis rend la présidence de séance à Bernardo Brunschwiler.

**12. Divers**

Bernardo Brunschwiler procède à la vérification des éventuelles demandes de prises de parole supplémentaires. Il adresse ensuite ses remerciements les plus chaleureux à l'ensemble des personnes présentes et clôture officiellement la séance. Un apéritif est alors offert à l'ensemble des participants.

Berne, le 30 mai 2024

Bernardo Brunschwiler

Président

Nicole Töpperwien

Secrétaire de séance